

(les remarques de Duchêne sont à la fin)



La Cité de la Gastronomie au Grand Hôtel Dieu (Lyon)

ACTEURS ET OUTILS DE L'URBANISME

BIETZER Margaux, DEROUES Margaux, LAMBALLAIS Lucie,
LIBORIO-CORNET Charlotte, SIMON Pierre-Yves

Table des matières

Introduction.....	2
L'histoire de l'Hôtel-Dieu.....	2
Le projet de reconversion	3
La Cité de la Gastronomie dans ce projet	4
Un projet politique.....	4
I / Procédures et éléments réglementaires concernant le projet.....	5
Un bâtiment classé Monument Historique et au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO...5	
Un bâtiment appartenant toujours aux Hospices civils Lyonnais, mais financé et occupé par Eiffage Construction	7
Points de blocage, décalages entre objectifs visés et résultats obtenus, inadéquation ou limite des procédures engagées.	8
Bibliographie.....	12
Table des illustrations	12

Introduction

La Cité de la Gastronomie au Grand Hôtel Dieu fait partie du projet plus global de reconversion de l'Hôtel-Dieu, situé dans le 2^{ème} arrondissement de Lyon.

I. L'histoire de l'Hôtel-Dieu

Avant de devenir l'Hôtel-Dieu, aux alentours de l'an mil, se trouve à cet emplacement l'hôpital du Pont du Rhosne, construit par les frères pontifs dans le but d'accueillir les voyageurs, les pèlerins mais aussi les soldats blessés provenant d'Italie. Après avoir changé plusieurs fois de propriétaires, la municipalité rachète finalement l'édifice en 1478 pour procéder à des aménagements d'agrandissement. Le nouvel hôpital est ainsi ouvert en 1493 mais il faudra attendre encore quelques années pour que tout soit achevé.

A la Renaissance, les échevins de Lyon décident de construire un grand hôpital à partir de celui existant, et naît ainsi le Grand Hôtel-Dieu. François Rabelais est alors nommé médecin de l'hôpital en 1532, et y restera jusqu'en 1535.

Lors du XVII^{ème} siècle, des agrandissements sont encore nécessaires et les travaux endettent de plus en plus l'administration. Avec les guerres ayant sévis à la fin du siècle, le nombre de malades et de mendiants augmentent et Louis XIV accorde ainsi de nouveaux privilèges à l'Hôtel-Dieu.

Ce n'est qu'au XVIII^{ème} siècle que l'hôpital prend la forme qu'on lui connaît aujourd'hui grâce à l'architecte français Jacques Germain Soufflot, qui propose les plans d'un édifice doté d'un corps central avec son grand dôme prolongé de chaque côté par des bâtiments en pierre de taille. L'hôpital devient alors un haut lieu de la médecine et reçoit à cet effet plusieurs titres prestigieux.

Après la révolution, de nombreux dégâts ont touché l'édifice et celui-ci est dans une situation financière catastrophique du fait de l'apparition d'un décret supprimant les ordres religieux et les organisations médicales, entraînant la démission des recteurs. La situation s'améliore enfin en 1797 lors de la création des Hospices Civils de Lyon (HCL).

L'hôpital continue de s'agrandir au XIX^{ème} siècle, deviendra hôpital militaire suite à la Première Guerre Mondiale et sera promu Monument Historique en 1934.

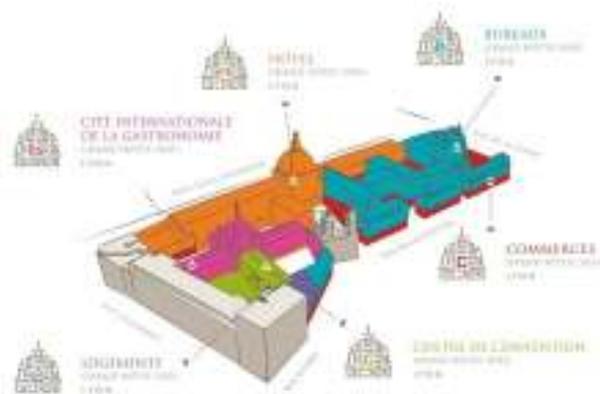
De 2007 à 2010, l'ensemble des services médicaux et hospitaliers présents sur le site sont peu à peu transférés vers d'autres localisations de l'agglomération et le dernier service fermera ainsi ses portes le 18 Octobre 2010, après 800 ans d'histoire.

LE PROJET DE RECONVERSION

Les HCL, propriétaires de l'Hôtel-Dieu, sont contraintes en 2010 par l'Agence régionale d'hospitalisation à un retour rapide à l'équilibre suite à un déficit budgétaire. Les HCL et la Ville de Lyon décident alors de mener une opération de reconversion à moindre coût de ce bâtiment historique prestigieux. La solution choisie par les pouvoirs publics a été de céder le terrain et le bâtiment à un opérateur privé unique, Eiffage, sous la forme d'un bail emphytéotique ; parallèlement, Eiffage obtient un bail à construction pour transformer l'édifice. Ce montage permet aux HCL de rester propriétaire du terrain et de récupérer le bâtiment au terme du bail.

L'Hôtel-Dieu est délimité à l'Est par le quai Jules Courmont qui longe le Rhône, au Sud par la rue de la Barre, à l'Ouest par la rue Bellecordière et au Nord par la rue Childebert. Le projet de reconversion de ce site dont le patrimoine bâti représente 52 000 m² sur une surface de 2,2 ha, prévoit la réalisation de plusieurs éléments :

- Un centre de convention de 3 000 m², doté d'une salle pouvant accueillir 500 personnes
- Un hôtel de niveau international sur 15 000 m², proposant 138 chambres ainsi que différents services
- Des commerces, en pied d'immeubles, pour recréer un front commercial uni et continu sur les façades extérieures et à certaines entrées du site, et répartis par thématique
- Des activités tertiaires et des services
- Un espace muséal dans lequel se trouve la Cité Internationale de la Gastronomie ainsi que le musée des HCL
- Quelques logements et un parking souterrain à usage privé



Les différents éléments réalisés dans le cadre de la reconversion de l'Hôtel-Dieu (Source : Eiffage.com)

Un projet de requalification des abords du site accompagne le projet de reconversion, afin d'assurer la mise en cohérence des nouveaux bâtiments et de leurs fonctions au sein de la ville. Par exemple, des places de parking sont ainsi supprimées sur le quai Jules Courmont, et les rues Bellecordière, Paufigue et Rivière sont requalifiées afin d'améliorer l'accès au site.

LA CITE DE LA GASTRONOMIE DANS CE PROJET

La Cité de la Gastronomie occupe une place importante dans ce projet de grande ampleur, du fait des 3 900m² concernés et du lien fort unissant la Ville de Lyon et la gastronomie. En effet, avec actuellement 19 chefs étoilés, 23 étoiles au Guide Michelin, plus de 4 000 restaurants, 3 000 terrasses et 80 appellations d'origine contrôlée (AOC) autour de la métropole, Lyon cultive depuis toujours son excellence en matière d'art de la table. Elle est ainsi classée par le Times comme 1^{ère} ville française pour la gastronomie, 5^{ème} Best Food City au monde par National Geographic et classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO pour sa gastronomie, sa culture et son charme.



Citation de Régis Marcon, Chef étoilé, membre fondateur et Président du Comité d'Orientation (Source : Dossier de presse d'avril 2017 sur la Cité de la Gastronomie)

Du fait de ce patrimoine, Lyon a été sélectionné par la Mission française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (MFPCA) pour accueillir une Cité Internationale de la Gastronomie. L'objectif est de « créer un lieu phare qui valorise l'acte de bien manger dans toutes ses dimensions et qui permette à tous, producteurs, chefs cuisiniers, professionnels de la transformation et de la distribution, chercheurs et scientifiques, et amateurs, de se rencontrer pour inventer, expérimenter et diffuser les pratiques alimentaires de demain ». La reconversion de l'Hôtel-Dieu était alors une grande opportunité.



Les différents espaces de la Cité de la Gastronomie (Source : Dossier de presse d'avril 2017 sur la Cité de la Gastronomie)

UN PROJET POLITIQUE

Le projet de Cité de la Gastronomie, porté par la Ville de Lyon dans le cadre du concours national puis par la métropole qui a acheté les surfaces, a été assuré majoritairement par des

acteurs politiques, sans que la société civile ne soit véritablement impliquée. Le projet initial d'accueillir la Cité de la Gastronomie à Lyon a été porté par Jean-Michel Daclin, adjoint lyonnais aux affaires internationales et également créateur et président de « Délice », un réseau international des villes gourmandes.

Initialement, devait se trouver à l'Hôtel-Dieu le Grand Musée de la Santé, dont Eiffage était en charge de trouver le financement. Eiffage éprouvant des difficultés à trouver des financeurs pour le musée, c'est finalement l'Hôtel-Dieu qui est désigné pour accueillir la Cité de la Gastronomie, après que Lyon ait été sélectionnée par la MFPCA pour ce projet. La Ville de Lyon a alors soutenu financièrement la Cité de la Gastronomie à hauteur de 2 millions d'euros et a également fait voter une subvention de 4 millions à la métropole et de 1 million à l'Etat. Sur les 17,4 millions d'euros d'investissement, 10,4 millions sont issus du privé, bien que la métropole se soit portée acquéreur du bail de la Cité.

Le Grand Musée initialement prévu portait sur les thématiques de l'humanisme et de la santé. Afin de constituer un lien avec ce projet initial que la Cité de la Gastronomie a substitué, la thématique de la Cité choisie par les porteurs du projet de la Ville de Lyon est « Alimentation et Santé ». Ce thème permet également de réintégrer une collection des hospices, créant ainsi un espace muséal partagé entre la Cité de la Gastronomie et le Musée des HCL. L'histoire du bâtiment est ainsi sauvegardée dans le projet de la Cité de la Gastronomie.

II. Procédures et éléments réglementaires concernant le projet

L'hôtel-Dieu étant un ancien hôpital datant du XII^{ème} siècle, et classé Monument Historique depuis 2011, il est soumis à un grand nombre de réglementation quant à sa reconversion.

UN BATIMENT CLASSE MONUMENT HISTORIQUE ET AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITE DE L'UNESCO

En effet, un bâtiment reconnu comme Monument Historique en France bénéficie d'un statut juridique spécial, afin de le préserver et de protéger son intérêt historique. Le fait d'être classé Monument Historique (et non seulement inscrit à l'inventaire des monuments historiques) montre que l'intérêt de ce monument n'est pas uniquement régional mais bien national. Les conséquences d'un tel classement sont nombreuses. Dans un premier temps, toute transformation sur ce bâtiment nécessite l'accord du préfet de région, par l'intermédiaire d'un dossier envoyé au minimum quatre mois avant le début des travaux, résumant les détails des travaux prévus sur le bâtiment classé.

Certaines interdictions liées à ce classement limitent également les travaux aux abords de l'Hôtel-Dieu, notamment la construction de nouveaux bâtiments adossés au monument classé sont limitées (30 % du site est constitué de bâtiments neufs sur le projet de l'Hôtel-

Dieu) et doivent être approuvées par le ministre. Les travaux, même les plus minimes, doivent faire l'objet d'un **permis de construire**. De plus, les abords du monument classé doivent être préservés, comme le mentionne les articles L. 621-31 et R. 621-92 et suivants du code du patrimoine, L. 621-30 et suivants et L. 632-2 du code du patrimoine, R.*425-1 du code de l'urbanisme⁴⁷ ou L. 581-8 (publicités) et R. 581-16 (enseignes) du code de l'environnement. La loi SRU permet cependant au conseil municipal de réduire ou d'agrandir le périmètre de protection autour des bâtiments classés, s'il est inférieur à 500 mètres. La municipalité est considérée comme compétente pour fixer les limites de périmètre, en accord avec le PLU de la commune.



Figure 4 : Les abords de l'Hôtel-Dieu : Le Rhône

D'un point de vue financier, dans le cadre d'une restauration, les travaux peuvent bénéficier d'aides de l'Etat, allant jusqu'à 40% du montant total des travaux, en échange d'un contrôle de l'administration pour surveiller que les travaux respectent bien le cahier des charges d'une restauration de monument historique. De plus, le travail d'un architecte des bâtiments de France est recommandé, ainsi que des études scientifiques et techniques indiquées par le préfet de région. L'état peut également faire bénéficier les propriétaires du bâtiment d'avantages fiscaux.

L'Hôtel-Dieu de Lyon est également classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, dont l'objectif est de protéger et de faire connaître les sites classés. Le site est, par conséquent considéré comme propriété de l'Humanité, et doit être préservé et sauvegardé.

Article 4 : Chacun des Etats parties à la présente Convention reconnaît que l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel visé aux articles 1 et 2 et situé sur son territoire, lui incombe en premier chef. Il s'efforce d'agir à cet effet tant par son propre effort au maximum de ses ressources disponibles que, le cas échéant, au moyen de l'assistance et de la coopération internationales dont il pourra bénéficier, notamment sur les plans financier, artistique, scientifique et technique.

Cela permet à l'Etat de percevoir des aides financières et matérielles, en échange d'un suivi réalisé par des organismes indépendants. Cela n'implique pas directement le respect de réglementations spéciales, mais il faut néanmoins prendre en compte la présence de l'UNESCO dans la prise de décision au sujet du projet, notamment lors d'une reconversion, comme c'est le cas pour l'Hôtel-Dieu.

UN BATIMENT APPARTENANT TOUJOURS AUX HOSPICES CIVILS LYONNAIS, MAIS FINANCE ET OCCUPE PAR EIFFAGE CONSTRUCTION

Il faut savoir que l'Hôtel-Dieu de Lyon était propriété des Hospices civils de Lyon (HCL) en 2010, mais pour des raisons financières, a été reconverti. Le bâtiment ainsi que le terrain ont donc été cédés à l'entreprise Eiffage, sous la forme d'un bail emphytéotique. Ceci signifie qu'Eiffage est locataire pour une longue durée (entre 18 et 99 ans selon le bail, dans le cas présent, il s'agit d'une durée de 99 ans), et paye un loyer faible. En compensation, l'entreprise doit améliorer le bien immobilier, car il dispose d'un droit réel sur ce dernier. Les Hospices civils de Lyon restent cependant propriétaire du bâtiment et du terrain, qui redeviendra leurs lors de la fin du bail. De plus, l'entreprise Eiffage obtient également un bail à construction pour transformer l'édifice. C'est ainsi que le projet de réhabilitation de l'Hôtel-Dieu a été créé, avec la création d'un hôtel 4 ou 5 étoiles, d'une galerie commerciale de luxe, et entre autres, de la création d'une Cité de la Gastronomie, comme nous l'avons vu dans la partie précédente.

Le fait de ne pas vendre l'Hôtel-Dieu mais de le céder sous forme d'un bail emphytéotique permet aux Hospices civils de Lyon d'avoir toujours un contrôle sur les travaux, car il est mentionné dans le bail que les objectifs sont : « Mettre en valeur la qualité patrimoniale, l'histoire du lieu, les surfaces et la situation pour une reconversion complète et maîtrisée. Ouvrir l'Hôtel-Dieu aux lyonnais en proposant de nouveaux espaces publics. Proposer des activités qui s'intègrent dans le contexte urbain de la presqu'île, dans le site et ses bâtiments en recherchant une programmation sans financement public. Inscire l'Hôtel-Dieu dans le rayonnement international de la métropole, et valoriser financièrement le patrimoine des HCL. » (D'après un document de présentation réalisé par les HCL daté du 26 avril 2018). La reconversion de l'Hôtel-Dieu telle que prévue par Eiffage est donc validée par les HCV, grâce à la création du bail. Cela permet également aux lyonnais de conserver leur patrimoine, qui redeviendra une propriété des HCL à la fin du bail. Vendre ce bâtiment à une entreprise privée aurait été bien plus problématique, que le conserver de cette manière. Il faut également savoir qu'à la fin des travaux, le projet sera cédé par Eiffage au Crédit Agricole, à l'exception de la Cité internationale de la gastronomie et des logements.

La mise en place du bail a également permis de faciliter les démarches administratives, et ainsi de mettre en place la reconversion plus rapidement, en commençant le travail sur le projet plus tôt. En effet, le contexte économique des HCL était complexe, et confier le bâtiment à une entreprise privée semblait être la solution la plus viable pour préserver le bâtiment, cher aux yeux des habitants de la ville de Lyon. Les directeurs du projet chez Eiffage Construction sont conscients de l'importance de préserver ce patrimoine historique, tout en prenant en compte les contraintes techniques liées au projet. Comme le dit Bernard Vitiello, directeur de projet chez Eiffage Construction : « La rénovation vise à faire retrouver aux bâtis et extérieurs toute leur majesté. Ainsi, nous échangeons presque quotidiennement avec les représentants de la Direction régionale des affaires culturelles et notre architecte en chef des Monuments Historiques, Didier Repellin, pour trouver les meilleures réponses, conciliant respect du patrimoine et du programme. »

Les contraintes liées au chantier sont nombreuses, en raison de sa classification et de sa spécificité. Dans un premier temps, et comme pour tout chantier, des fouilles archéologiques ont été effectuées. Aujourd'hui encore, une équipe d'archéologues est

présente sur le site, en raison du nombre important de vestiges historiques, datant de périodes diverses, en raison du grand nombre d'agrandissement qu'a subi l'Hôtel-Dieu au fil des siècles. Ces fouilles ont été au total au nombre de 9, et ont retardé le début des travaux sur le site, car toutes les parois, planchers et charpentes en bois ont été sondées, désamiantées, restaurées et mise en conformité avec les diverses réglementations (réglementation incendie, réglementation thermique de 2012...).

III. Points de blocage, décalages entre objectifs visés et résultats obtenus, inadéquation ou limite des procédures engagées.

Tout d'abord, il est nécessaire d'évoquer le projet initial pour habiter l'hôtel Dieu réhabilité. En effet, étant un ancien hôpital de proximité, la volonté de conserver cette orientation du bâtiment a conduit à imaginer un musée de la santé. Il existait en effet depuis 1934 au sein de l'Hôtel Dieu le musée des hospices civils de Lyon, qui présentait une imposante collection de 15000 pièces.

Cependant, le projet ne trouvait pas de financements et les différents acteurs tels que les HCL et Eiffage ont accueilli à bras ouverts la nouvelle proposition de la cité de la gastronomie. En plus d'obtenir des mécènes plus facilement, ce projet permet aux HCL d'exposer une partie de leur collection.

Le GRAM (Groupe de Réflexion et d'Action Métropolitaine) s'étonne toutefois que la ville de Lyon "soit aussi prompte aujourd'hui à s'associer avec de grands groupes privés pharmaceutiques pour contribuer à la réalisation de cette Cité de la Gastronomie... alors qu'elle n'a jamais trouvé précédemment les moyens d'aider à la réalisation, au sein du même Hôtel Dieu, du projet de Pôle Régional de Promotion de la Santé (PRPS) porté par un ensemble d'associations, d'universitaires, et de la Mutualité Française", PRPS correspondant au projet initial de musée de la santé.

L'idée de cités de la gastronomie fut d'abord lancée en 2011 par l'Etat. Lyon était vue comme favorite parmi les 4 villes candidates du concours, à savoir Tours, Dijon et Paris-Rungis. Il a cependant été reproché à Gérard Collomb son manque d'implication dans le projet, qui a failli coûter sa qualification à la ville. En effet, le maire de l'époque semblait y aller à reculons, à première vue car l'Etat ne comptait pas financer le projet. La ville de Lyon fut d'abord refoulée pour n'avoir pas pris au sérieux le dossier de candidature à déposer. Enfin, en 2016, elle fut nommée capitale mondiale de la gastronomie aux côtés des autres villes candidates.

Cependant, le projet de la cité de la gastronomie à l'Hôtel Dieu est et a été sujet à de nombreuses critiques. De fait, le sujet de la gastronomie s'éloigne de l'usage initial du bâtiment et donc de son identité, notamment en comparaison du musée de la santé prévu initialement. Ce revirement de situation est donc perçu comme regrettable par les défenseurs de l'ancien projet. Afin de conserver une cohérence globale, le thème qui a été choisi pour la cité de la gastronomie est « alimentation et santé », ce qui permet de conserver un lien avec l'usage historique de ce lieu chargé d'histoire. Néanmoins, ce volet de n'est pas central dans l'exposition de 4500m² prévue.

En outre, Lyon a récemment choisi un opérateur espagnol pour la gestion du lieu. Ce choix fut critiqué car un opérateur local, GL event, avait également présenté un dossier et aurait pu être sélectionné pour assurer la gestion d'un haut lieu de la gastronomie française. La métropole se défend sur ce point en argumentant qu'il s'agit d'un point d'ouverture à l'international, et que la qualité du service proposé a été privilégiée. En effet, le groupe espagnol Magma Cultura présentait entre autres des tarifs plus abordables, ce qui correspondait à la volonté du maire de Lyon, Georges Képénékian, de faire de ce lieu « un lieu de fréquentation, et non de visite ».

Toutefois c'est sur ce dernier point que les critiques ont été relancées. Malgré des tarifs de visite adaptés aux différents régimes sociaux, les tarifs des activités restent dans la fourchette haute. Ils présentent par là même une discrimination, selon l'élue Nathalie Perrin-Gilbert, et vont à l'encontre de l'idée de rendre aux lyonnais le lieu emblématique de l'Hôtel Dieu. En effet, le projet global s'inscrit essentiellement dans l'industrie du luxe, qui vise uniquement une partie aisée de la population. Ainsi on peut difficilement considérer que l'espace au cœur de la ville que représente l'Hôtel Dieu a été réintégré à son environnement urbain. La mise en place du lieu symbolique de la Cité de la Gastronomie renforce ce sentiment. En effet, c'est un lieu qui présente la grande cuisine et qui a principalement vocation à l'ouverture vers l'international, malgré sa qualité de vitrine de la cuisine lyonnaise.

Le projet a également présenté des difficultés au niveau des travaux. La découverte de pièces d'intérêt lors de fouilles dans la cour du bâtiment a ralenti les travaux. En plus d'imposer une modification de certains aménagements prévus, cela a nécessité un effort financier supplémentaire et imprévu de la part d'Eiffage.

Le lieu emblématique de la cité de la Gastronomie concentre de nombreuses attentes. 300 000 visiteurs par an sont attendus, contre 12 000 visiteurs à l'époque du musée des Hospices civils de Lyon (avant sa fermeture en 2010). Cela implique un chiffre d'affaire de 5,3 millions d'euros par an. Cette rentabilité est rendue possible en partie par les tarifs d'entrée appliqués, qui sont d'ailleurs critiqués comme développés précédemment.

Ce projet est financé grâce à l'intervention de nombreuses entreprises. 10 partenaires privés financent ainsi à hauteur de 10 millions tandis que l'Etat, la ville de Lyon et la Métropole abondent respectivement de 1, 2 et 4 millions supplémentaires.

IV. Un jeu d'acteur compliqué (titre bateau provisoire)

Ce projet complexe s'est construit par l'action de nombreux acteurs de l'urbanisme et plus spécifiquement de la rénovation et de l'aménagement du patrimoine.

Pour comprendre les articulations qui conduisent à la situation actuelle du Grand Hôtel Dieu, on peut distinguer deux familles d'acteurs : les acteurs publics et les acteurs privés.

D'abord, les acteurs publics sont les instigateurs de cette opération de réhabilitation du patrimoine lyonnais.

En effet, en premier lieu, comme nous l'avons déjà vu, il convient de citer le propriétaire du foncier concerné par ce projet, qui détient donc le Grand Hôtel Dieu de Lyon : Les Hospices Civils de Lyon (HCL). Cet établissement public de santé a été et est toujours très impliqué dans

la vie locale lyonnaise, à travers son importance historique, son influence locale et son capital immobilier colossal. Ainsi les HCL sont les premiers décideurs sur le projet (soumis toutefois à l'Agence Régionale de Santé) puisqu'ils sont à l'origine de la désaffectation du bâtiment, et donc de sa reconversion. En parallèle de ce poids lourd de la vie lyonnaise, se positionnent les collectivités locales qui encadrent le foncier à Lyon, avec en premier lieu la Métropole de Lyon, (CT à statut particulier) la mairie du 2^e arrondissement de Lyon et la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les citoyens eux-mêmes premiers concernés par l'aménagement d'un si grand espace dans leur ville ont joué un rôle dans les décisions du projet.

Par ailleurs, les acteurs privés sont multiples et s'inscrivent profondément dans l'ADN de ce projet. En effet la réhabilitation complète de l'Hôtel-Dieu est confiée à Eiffage, entreprise de travaux publics, elle-même faisant intervenir des sous-traitants et collaborateur du milieu du BTP. Également, du côté des financeurs, on trouve des mécènes et investisseurs nombreux, qui balaient tout le spectre d'activité nouvellement proposée à l'Hôtel Dieu, puisqu'ils deviennent le moteur économique du lieu à travers les biens et services proposés au public au sein de l'Hôtel Dieu. Enfin, les clients du projet, qui vont occuper les locaux encore vacants ou bien les entreprises qui vont consommer les prestations désormais offertes par les acteurs implantés ici.

Afin de retracer le parcours, les initiatives et les prises de position des acteurs de ce projet, il est intéressant de procéder de manière chronologique, en focalisant notre récit sur les éléments et décision clés qui permettent de comprendre les enjeux, les conflits et positionnements successifs qui ont impacté le rendu actuel de l'Hôtel Dieu.

Tout d'abord, comme il l'a été déjà évoqué, ce projet est un défi politique, pour répondre aux exigences de l'UNESCO, mais la prescription originelle qui devait se concrétiser en une unique cité de la gastronomie, pour centraliser et faire rayonner la cuisine et l'art de la table à la française s'est trouvée dévoyée pour finalement sélectionner six villes, et donc plusieurs cités.

Ce choix qui appartenait alors à la Présidence de la République selon Guty aurait été motivé davantage par des volontés de remerciement et services rendus plutôt que la pertinence effective du projet de la ville candidate. (Dijon (F. Rebsamen) et Tours ne semblant pas être les métropoles les plus attractives sur le plan du tourisme gastronomique) En effet, les lyonnais furent surpris d'apprendre que Lyon, nationalement voire internationalement reconnue comme capitale de la gastronomie française ne soit pas sélectionnée dans les premières étapes de décision.

En réaction à cette décision, un mouvement citoyen déjà germé depuis l'annonce de la candidature lyonnaise, a émergé, conduit par ..., fort de son expérience dans le numérique et la communication, il se mobilise bénévolement dans le but de promouvoir la ville de Lyon, sur les réseaux et au-delà comme métropole idéale pour l'accueil de cette cité. Cette initiative apolitique, pour la défense des artisans du savoir-faire et du savoir-manger à la lyonnaise se positionne et communique efficacement pour « influencer positivement » auprès des décideurs pour faire rayonner et rendre encore davantage attractive la ville de Lyon. La CGPME, les Toques Blanches et d'autres seront ainsi engagés pour soutenir la « légitimité naturelle » de la candidature lyonnaise.

Les enjeux politiques sont colossaux, et nombreux sont les acteurs engagés dans une posture économique ou politique qui souhaitent rendre partisan cet engagement, qui avait déjà

rassemblé beaucoup d'habitants (pétitions, 6000 suivis sur la page), dans l'objectif de faire participer les lyonnais à la concrétisation du projet.

La mairie de Lyon s'empare alors de l'opportunité et va devenir le défenseur principal de la cité de la gastronomie.

Après quelques tractations politiques, Lyon se trouve finalement ajoutée à la liste des villes retenues pour accueillir une cité de la gastronomie. (juin 2013)

En parallèle, les HCL, suite à des difficultés financières durent se séparer de l'Hôtel-Dieu pour financer la réfection de l'Hôpital Edouard Herriot. L'acquéreur remportant le marché public, comprenant rénovation et aménagement étant Eiffage. (Bail emphytéotique).

À cette étape du projet, les contestations sont faibles et muettes, et le projet sur lequel se sont accordées les parties prenantes ne détaille pas précisément le contenu de l'ensemble de l'espace qui est désormais disponible à l'investissement.

Une fois Lyon choisie pour devenir hôte de la cité de la Gastronomie, l'hôtel Dieu apparaît comme choix idéal pour accueillir ce pôle d'intérêt touristique et économique, et le projet de rénovation incorpore dès lors cette ambition d'accueillir la Cité de la Gastronomie.

Si un musée de la santé avait bien occupé les lieux durant la période désaffectée (aux frais des HCL), le projet de Grand Musée des Hospices, soutenu par le professeur Hervé Mornex n'est pas garanti par Eiffage, et reste en discussion. D'autres propositions d'aménagement émergent et voient en l'Hôtel Dieu un lieu adéquat pour s'installer.

Les acteurs financeurs qui s'emparent du foncier dans un lieu aussi convoité (Seb, institut Paul Bocuse, METRO, ElixirGroup etc.) vont progressivement modeler le projet selon leurs besoins économiques, et la place sera chère pour les projets soutenus par les acteurs publics, évincés, de fait, du projet.

Bibliographie

<http://www.lyon-rennaissance.com/histoire-hotel-dieu-lyon/>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Hôtel-Dieu_de_Lyon

Dossier de presse d'avril 2017 sur la Cité de la Gastronomie

Avis de l'autorité environnementale sur le projet de reconversion du site de l'Hôtel-Dieu sur la commune de Lyon (Rhône)

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Monument_historique_\(France\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Monument_historique_(France))

<https://www.legalplace.fr/guides/bail-emphyteotique/>

<https://lemag.bureauveritas.fr/top-article-1/coulisses-reconversion-grand-hotel-dieu-lyon/>

<https://www.lemoniteur.fr/article/lyon-la-rehabilitation-du-grand-hotel-dieu-a-mi-parcours-visite.1496909>

<https://whc.unesco.org/fr/conventiontexte/>

https://www.lyonpremiere.com/Cite-de-la-Gastronomie-selon-que-vous-serez-riches-ou-miserables-GRAM_a1370.html

<https://www.lyonmag.com/article/79676/cite-de-la-gastronomie-de-lyon-nbsp-pas-un-musee-mais-8220-un-lieu-vivant-et-attractif-8221>

<https://www.rue89lyon.fr/2012/10/12/cite-de-la-gastronomie-a-lyon-a-quoi-peut-elle-servir/>

Table des illustrations

Figure 0 : <https://met.grandlyon.com/>

Figure 1 : Les différents éléments réalisés dans le cadre de la reconversion de l'Hôtel-Dieu (Source : Eiffage.com)

Figure 2 : Citation de Régis Marcon, Chef étoilé, membre fondateur et Président du Comité d'Orientation (Source : Dossier de presse d'avril 2017 sur la Cité de la Gastronomie)

Figure 3 : Les différents espaces de la Cité de la Gastronomie (Source : Dossier de presse d'avril 2017 sur la Cité de la Gastronomie)

Figure 4 : Les abords de l'Hôtel-Dieu <https://culturebox.francetvinfo.fr/patrimoine/le-grand-hotel-dieu-rennaissance-d-un-lieu-historique-de-tous-les-lyonnais-272215>

RETOUR M. DUCHENE

Sur la forme,

Votre dossier est agréable à lire. Il est bien complété par une bibliographie et des annexes. Il aurait sans doute pu être davantage illustré. De même les références incluses dans le texte gagneraient à être déplacées en Notes de bas de page, pour alléger la lecture.

Sur le fond,

L'histoire du projet de Cité de la gastronomie est bien restituée, et on en perçoit bien la complexité. De même il est bien mis en perspective dans ce projet plus large, et singulier, de Grand hôtel Dieu confié par une entité publique à une entité privée. Vous avez enfin fait l'effort de rencontrer 3 acteurs. Là est l'essentiel.

Toutefois, vous auriez pu davantage questionner la reconversion du bâtiment, présentée pour des seules raisons financières. L'ARS a effectivement mis en garde les HCL sur leur déficit budgétaire, mais cette mise en garde a peut-être été instrumentalisée par la direction des HCL pour se « débarrasser » d'un hôpital de centre-ville à qui on demandait une mise à jour normative probablement coûteuse. De même, vous auriez pu davantage insister sur le fait que la solution technico-financière adoptée (le bail emphytéotique) impliquait quasi-automatiquement une occupation rentable rapidement (l'investissement est colossal, et le temps des travaux n'est pas rentable alors que le bail a débuté), d'où un complexe bâti ensuite autour du luxe par l'acteur privé. Enfin, les HCL (établissement public), la Ville de Lyon (nettement plus décisionnaire que la mairie d'arrondissement du 2e) et la Métropole étaient à l'époque des faits dirigés par une même personne, Gérard Collomb, ce que vous ne relevez pas ; cette concentration du pouvoir a probablement facilité une opération pourtant contestée par une partie de la population.

Ensuite, plusieurs petites erreurs sont à noter dans le texte :

p.5 : une demande d'intervention sur un Monument historique n'est pas instruite par le Préfet de région, mais par le Préfet (tout court), avec un dossier instruit par la DRAC.

p.6 : l'ABF (architecte des bâtiments de France) n'est pas un conseiller, mais est l'agent de l'Etat qui supervise les choix architecturaux des maitres d'œuvre pour les bâtiments classés, et dont les décisions, jusqu'aux futurs décrets d'application de la loi Elan, s'imposent.

p.6 : l'UNESCO délivre uniquement un label, certes puissant parce que reconnu mondialement ; mais il n'est pas un financeur de ce qu'il labélise.

Votre groupe a la note de : 14